II.

MÉMOIRE

SUR L'ETAT DU COMMERCE ET DES ARTS

dans le bas-Aargau.

Présenté à la Soc. Oecon. d'Aarau;

PAR M.

J. L. WYDLER

Capitaine &c.

DE L'ETAT

Du commerce & des arts dans le bas-Aargau.

§. I.

De l'utilité & de la néceſſité du commerce & des arts.

LES arts préparent la matiére, que produit le païs, ou celle que l'on tire de l'étranger, & le commerce aprend la maniére de débiter avantageuſement ce que le païs fournit, & de tirer parti de l'induſtrie. Les arts, & le commerce réunis, ſervent ainſi à nous procurer avec profit de l'étranger les choſes qui nous manquent & dont nous avons beſoin. Pour ſentir cette double vérité, il n'eſt pas néceſſaire de fixer notre attention ſur ce qui ſe paſſe dans les autres païs. Notre territoire fournit ſuffiſamment de preuves, qui font connoître le grand avantage de la réunion de ces deux objets.

A la vérité nous n'avons pas des mémoires aſſurés qui puiſſent nous faire connoître par comparaiſon notre état précédent ni même

notre état présent : cependant il ne me sera pas difficile d'indiquer des changemens en assés grand nombre, & divers bons effets qui en ont été les suites, afin de dissiper les préjugés qu'on pourroit encore avoir contre le commerce & les manufactures.

Depuis que le commerce & les arts ont augmenté dans le *bas-Aargau*, on y a vû le nombre des habitans se multiplier à proportion. C'est ce qui paroit d'une maniére sensible par les rôles militaires. Nous avons quelques villagès nouvellement fondés; d'autres qui se faisoient à peine remarquer sont devenus très considérables. Et il ne faut pas en être surpris, puisqu'on rétablit volontiers, & que les familles s'augmentent constamment par tout où l'on peut aisément se procurer les denrées de prémiére nécessité: tandis que les lieux où l'on ne se procure qu'avec peine ce qui sert au soutien de la vie, sont pour l'ordinaire abandonnés par les habitans qui vont ailleurs chercher fortune. De même quelle différence ne remarque-t-on pas, entre l'état actuel de l'agriculture dans ce païs, avec son état précédent? Plusieurs endroits, couverts autrefois de buissons, ou mal cultivés, sont maintenant convertis en champs ou en prés de très grand raport. C'est ainsi que la population, le commerce & l'agriculture se favorisent réciproquement. Le nombre des habitans augmente la consommation des denrées, & plus les produits, les richesses, l'industrie

&

& la main d'œuvre ſe multiplient, plus auſſi l'agriculture doit proſpérer.

On a encore lieu d'y remarquer un changement très ſenſible dans le génie & l'induſtrie des habitans. Le commerce donne occaſion de ſe répandre dans l'étranger, il attire les richeſſes du dehors, il procure une plus grande facilité de cultiver les ſciences; & par une ſuite neceſſaire, il aiguiſe l'eſprit, il augmente la ſagacité en même tems qu'il adoucit les mœurs.

Je n'ignore pas que quelques perſonnes attribuent aux arts & au commerce divers mauvais effets. On ſe plaint qu'ils font négliger la culture des terres, qu'ils produiſent le luxe, le molleſſe & l'avarice. Mais on ſe trompe, ou du moins on donne dans l'éxagération. A l'égard de l'agriculture, il eſt démontré qu'elle doit neceſſairement augmenter par tout où les habitans ſe multiplient, & s'il y a de la négligence dans la culture de certaines terres, il faut en chercher d'autres cauſes; & pour l'ordinaire, ce dépériſſement vient de ce qu'on manque de bons réglemens, puis qu'on rémédieroit bientôt à ce vice en emploïant des moïens convenables.

Quant à la vie molle des habitans, on en dit beaucoup plus qu'il n'y a; & la difference qu'il pourroit y avoir à cet égard entre nos laboureurs & nos artiſans, eſt généralement

peu

peu ſenſible; vû que le plus grand nombre de ces derniers s'addonnent comme les prémiers aux travaux de la campagne tout le tems de la bonne ſaiſon. Enfin quant à l'avidité du gain, dont on charge ceux qui s'appliquent au commerce, on ne peut diſconvenir qu'il ne s'en trouve parmi eux qui n'obſervent pas tout ce que l'éxacte probité éxige, & qui même emploient quelquefois toutes ſortes de moïens illicites pour s'enrichir. Mais doit-on attribuer au commerce les vices qu'y aportent les ames baſſes & viles, comme il y en a dans tous les états? Ne pourroit-on point reprimer la fraude, & châtier avec plus de ſoin qu'on n'a fait juſqu'ici les obliquités & les injuſtices, qui ſe commettent? J'en dis autant de la diſſolution, de la débauche & du penchant au luxe, que pluſieurs font découler du commerce. Il eſt d'ailleurs permis à châque condition de ſe procurer une certaine aiſance; pourquoi donc le trouveroit-on mauvais au commerçant plutôt qu'à d'autres? Mais cette accuſation d'avarice & de fraude, qu'on forme contre le négotiant ne viendroit-elle point, de ce qu'il vaque à ſes affaires en plus grande partie ouvertement, tandis que les autres peuvent mieux couvrir leurs fraudes & leurs tromperies?

Je dis plus, il eſt manifeſte que le commerce & les arts ſuivant notre conſtitution préſente ſont d'une néceſſité indiſpenſable pour

tous

tous ceux qui ne peuvent pas se procurer le nécéssaire par la culture des terres, ou par les emplois, qu'ils tiennent du souverain, ou qui ne peuvent vivre de leurs rentes. Or comme les habitans de nos villes manquent pour la plûpart de ces moïens, qu'il en est très peu qui possédent asses de fonds pour s'entretenir; qu'un plus petit nombre encore peuvent obtenir des emplois un peu lucratifs, & que le nombre de ceux qui peuvent se contenter de leurs rentes est fort petit: il faut de toute nécéssité que plusieurs s'appliquent soit au commerce, soit aux arts: & comme d'un côté ces vocations éxigent des avances considérables, & que d'un autre elles exposent par le commerce avec l'étranger à de grands risques, il est juste que les négotians & les manufacturiers soient plus favorisés que les païsans, qui peuvent gagner leur vie avec plus de facilité, & moins de risques, & qui même retirent de grands avantages d'un commerce florissant, puisqu'il leur facilite le promt écoulement & le débit de leurs denrées.

§. 2.

Des produits & des avantages que le païs fournit.

Dans les années communes nos terres raportent suffisamment de bled pour notre usage, & dans les années abondantes nous en avons

avons du ſuperflu. Nous tirons encore de nos terres diverſes autres ſortes de graines, & de plantes, mais à peine pour la conſommation du païs. On y cultive auſſi du chanvre & du lin, on y recueille des huiles de lin, de navette, & de pavot. Nous avons des braſſeries. Mais ces divers articles ne ſervent qu'à la conſommation des habitans, & ils n'entrent point dans le commerce d'exportation.

Les vignes du territoire rendent aſſés de vin en blanc & en rouge pour l'uſage domeſtique; mais comme la plûpart de nos vins ſont de petite qualité, on fait venir des vins de Neufchâtel, du païs de Vaud, de la Côte, & de la Vaux pour les cabarets. On fait auſſi de l'eau de vie, mais il en ſort peu du païs.

Nos jardins fourniſſent en général toutes les plantes necéſſaires, & tous les fruits, dont nous avons beſoin.

On éléve parmi nous beaucoup de bétail; le commerce que nous en faiſons conſiſte principalement à acheter de nos voiſins du gros bétail à cornes & du petit bétail, maigres, qu'on engraiſſe pour l'uſage des habitans, & même lorſque les circonſtances le permettent, pour trafiquer dans l'étranger, quelquefois en aſſés grande quantité. Nous avons ſuffiſamment de lait, mais le beurre & le fromage nous manquent, & nous ſommes obligés de le tirer du haut *Aargau*. Le bétail conſommé

dans

dans le païs nous fournit auſſi diverſes ſortes de peaux & de cuirs que nous préparons nous-mêmes, tant pour notre uſage que pour l'étranger, quelquefois nous en envoïons dehors de non préparées. Nous avons des laines & des cornes, mais en petite quantité. On éléve peu de chevaux, & ceux qui nous ſont néceſſaires pour les voitures, ou pour d'autres uſages, nous les tirons la plûpart du dehors.

Nos forêts ne nous donnent pas aſſés de bois pour bâtir & pour bruler, & nous avons peu de charbon : auſſi ſommes nous obligés de tirer de nos voiſins de l'un & de l'autre pour nos fabriques & nos forges. Nous en tirons auſſi des plantes de ſapin qui nous viennent par radeaux de l'E*mmenthal*, la plûpart pour ouvrage de menuiſerie. L'écorce que fourniſſent nos bois ſuffit à peine pour nos tanneurs.

Outre ces divers produits, le païs fournit pluſieurs eſpèces de gibier, du fauve, & du poiſſon, de même que quelques pelléteries de bêtes ſauvages & domeſtiques.

Notre païs fournit encore diverſes ſortes de pierres, ſoit pour la chaux, ſoit pour bâtir : nous en avons pour les meuniers & les émouleurs.

Nous trouvons diverſes eſpéces de terres pour les potiers, les tuilliers, & les plâtriers

ou

ou gypſiers ; mais de toutes ces matiéres on n'en exporte que fort peu, ou plutôt rien du tout.

La ſituation de notre territoire procure par le moïen des voitures, qui aménent les marchandiſes du dehors, quelques profits à nos voituriers, à nos bateliers, à nos maréchaux, nos ſelliers, nos cordiers, nos charrons, nos cabaretiers, nos boulangers, &c. Mais comme preſque toutes les marchandiſes ſont voiturées par des étrangers, le gain qui nous en reſte n'eſt pas conſidérable.

Nous avons dans le balliage de *Biberſtein* des mines de fer, mais ce ſont des étrangers qui les exploitent, & ils ne fourniſſent que quelques journées à nos manœuvres. Le lavage de l'or procure auſſi de tems en tems quelque profit à de pauvres gens, mais il n'eſt ni continuël, ni conſidérable.

Pour ce qui eſt des bains qui, pour leurs vertus ſont recherchés par les étrangers, & qui peuvent raporter quelque gain par la conſommation des denrées, nous n'en connoiſſons qu'un, qui eſt le bain d'*Habspourg*, ou de *Schinznach*.

On peut encore ajoûter à ce que nous venons de dire, toutes les profeſſions & les divers métiers qui ne retirent le profit qu'ils font, que des habitans du païs, & qui n'apartiennent pas à la deſcription des arts, qui ont raport

avec

avec l'étranger; comme ſont, les boulangers, les bouchers, les cordonniers, les tailleurs, les charpentiers, les maſſons, les couvreurs, les vitriers, les maréchaux & d'autres ſemblables qu'on trouve ſuffiſamment tant dans les villes que dans les villages.

De tout ce que nous venons de remarquer, on peut ſe former une idée générale de nos revenus, & juſqu'où peuvent s'étendre nos moïens de ſubſiſtence, indépendamment du commerce & des arts. D'un côté on voit combien il nous manque de choſes d'une néceſſité abſoluë, que nous ſommes obligés de tirer de dehors, & de l'autre que notre ſuperflu, qui ne conſiſte qu'en gros bétail, ne ſauroit ſuffire pour nous procurer ce qui nous manque: enſorte que le territoire que nous occupons ſeroit bientôt ruïné & dépeuplé ſans le ſecours des arts & du commerce.

Nous poſſédons inconteſtablement ſur pluſieurs autres païs un double avantage, non-ſeulement nous ſommes éxempts d'impôts & de capitations, mais encore nous ne ſommes pas expoſés aux calamités de la guerre. Il ſemble donc que nous devrions avoir à l'égard du commerce une préférence marquée ſur nos voiſins, & même pouvoir donner nos ouvrages à plus bas prix que tous les autres peuples. Mais il ſe préſente deux obſtacles qui diminuent beaucoup nos prérogatives; l'un eſt

la

la ſituation de notre païs; l'autre eſt le prix ordinaire de nos denrées, car il ne s'agit pas du prix, auquel elles ſont depuis quelques années, qui ont été trés abondantes.

Au prémier égard, notre ſituation eſt très défavorable au commerce. Nous ſommes éloignés de la mer, & la plûpart des matiéres ou des marchandiſes, qui nous viennent de l'étranger, en crû, ou que nous envoïons au dehors ouvrées, ſe voiturent par terre. Le tranſport & les péages conſidérables, font ainſi hauſſer leur prix, & par là même nous n'avons que très peu de gain à eſpérer lorſque pour ces marchandiſes nous nous trouvons en concurrence avec les Allemands, les François, les Anglois & les Hollandois,

Au ſecond égard châcun ſait que par tout où les denrées ſont à bas prix, les ouvriers ſont moins chers. Les Allemands & les François ont ainſi ſur nous un très grand avantage, qui peut les dédommager des impôts, dont nous ſommes éxemts.

Cette cherté de nos denrées vient peut-être de la trop grande quantité de conſtitutions de rente qu'il y a dans le païs; au point que le païſan ne poſſéde pas la plus petite piéce de terre, qui ne ſoit hypothéquée au moins pour ſa valeur & ſouvent beaucoup au delà, en contravention des ordonnances ſouveraines, qui ne permettent d'hypothéquer une portion de terre que pour les tiers de ſa valeur.

Or

Or comme le païſan eſt obligé de prendre ſur ſon produit un intérêt conſidérable, il ne peut ſe tirer d'affaire qu'en hauſſant le prix de ſa denrée; mais il ne trouveroit pas des acheteurs ſi les commerçans & les manufacturiers n'étoient pas en état par leurs gains à en paier ce haut prix.

§. 3.

Des manufactures de chanvre & de lin.

On cultivoit ci-devant dans notre territoire, une grande quantité de chanvre & de lin, mais à préſent à peine en fournit-il pour l'uſage des habitans: auſſi en fait-on beaucoup venir de l'*Alſace* & du *Palatinat*: on ne ſauroit aſſés dire la perte que nous cauſe le dépériſſement de cette branche de culture. Non ſeulement le prémier profit eſt par là tombé entre les mains des étrangers, mais encore il arrive ſouvent que nos manufactures ont de la peine d'en tirer du dehors, lorſque la diſette, ou des tems de guerre les font rechercher de tout côté avec avidité.

Il ne ſeroit pas difficile de rétablir & de faire fleurir la culture du lin & du chanvre, & il y a tout lieu d'eſpérer que les ſoins patriotiques de la Société œconomique pour la perfection de l'agriculture, ranimera notre zèle & l'émulation qui nous manque, & ouvrira nos yeux ſur nos véritables intérêts. On pour-

roit peut-être encore introduire avec ſuccès la plante de *Virginie* qui produit de la ſoïe. Suivant les rélations que nous en avons, elle doit être auſſi aiſée à cultiver que le chanvre, & elle le ſurpaſſe pour la durée de la matiére qu'elle produit, & lorſqu'elle eſt ouvrée, elle a toute la beauté & le brillant de la ſoïe.

Le filage du chanvre & du lin a auſſi beaucoup diminué parmi nous. On croit que le filage du coton en eſt la principale cauſe, parce que le profit eſt plus grand, & le déchèt moins conſidérable; & que l'on peut emploïer ſon terrein à cultiver autre choſe que du chanvre & du lin. Le fil que l'on file dans nos quartiers eſt pour la plûpart groſſier, & nos fileuſes ſont chéres; c'eſt pourquoi nos fabriques les tirent du haut *Aargau*, où on le file beaucoup plus fin, & de la *Weſtphalie* & de la *Sileſie* où il eſt plus beau encore. Il ſeroit donc très avantageux que nos gens apriſſent non-ſeulement à mieux préparer le lin & le chanvre, mais encore à le filer à deux rouëts à la fois, ſuivant la nouvelle méthode indiquée dans les mémoires de *Brétagne*.

Nous avons beaucoup de tiſſérans, mais ils ne fabriquent preſque que des étoffes moitié lin, & moitié coton, que nous appellons *cotonnes*, ils ne font que fort peu de toiles, en comparaiſon de ce qu'ils en faiſoient autre fois, lorſqu'on cultivoit d'avantage le chanvre & le lin; car alors on en filoit beaucoup, &

on

on le travailloit pour en faire un article de commerce. Le tissu de nos toiles n'a pas encore le plus haut degré de perfection auquel il pourroit parvenir, & la plûpart des étrangers nous surpassent pour le dessein, la finesse, la légéreté, le goût, l'œil & l'éclat.

Si l'on s'attachoit à mieux préparer le chanvre & le lin, à travailler un fil plus fin & plus uni, & si l'ouvrier emploïoit un meilleur empois, ou un chas mieux préparé, il est certain que nos étoffes ou nos toiles seroient plus belles & plus unies, & que nos étoffes quadrillées ou raiées conserveroient mieux la vivacité de leurs couleurs. On procureroit sans doûte un très grand avantage au païs, en proposant des primes pour engager les manufacturiers à imiter les étoffes les mieux travaillées des étrangers. La nouvelle invention de fabriquer en même tems deux piéces de toile ne pourroit que nous être extrêmement avantageuse.

Pour ce qui concerne le blanchissage, nous avons dans notre territoire des blancheries publiques & des blancheries particuliéres (*) pour toutes sortes d'étoffes ou de toiles de

(*) Les blancheries publiques sont autorisées du Souverain, & les particuliéres ne peuvent blanchir que les toiles qui apartiennent au proprietaire, ou qu'il fait fabriquer pour son compte ou dans sa fabrique.

chanvre, de lin & de coton. Elles ſont très rénommées, & elles donnent aux toiles une blancheur qui contribuë beaucoup à leur débit dans l'étranger. Elles occupent d'ailleurs un très grand nombre d'ouvriers, & dépenſent une grande quantité de cendres pour les lixiver. Une partie du bois néceſſaire s'achéte dans le territoire, & une partie ſe tire de nos voiſins. Il en eſt de même des cendres dont le païs ne fournit pas une quantité ſuffiſante. Il ſeroit très avantageux à notre commerce, ſi l'on s'apliquoit à perfectionner d'avantage nos blancheries, qu'on attrapât cet éclat & ce luſtre que les étrangers portent plus loin que nous, & qu'on donnât à nos toiles plus de force, en ménageant le foulage qui les affoiblit conſidérablement.

La préparation de nos toiles deſtinées au commerce, conſiſte à leur donner de l'aprêt avec l'amidon, à les liſſer, & à les plier, ſuivant la coûtume uſitée depuis long-tems. A cet égard, on devroit auſſi s'attacher d'avantage à imiter la maniére dont les étrangers, dans les célébres manufactures, les préparent & les plient.

Les toiles que nous fabriquons ſont unies, ou damaſſées, & ouvragées; elles ont plus ou moins de fineſſe & de largeur, on en fait du linge plein ou uni, & du linge de table. Nos païſans les travaillent; quelques uns cultivent eux-mêmes le chanvre, & le lin, ils le filent &

ils

ils en font de la toile ; d'autres achétent le fil tout préparé, quelques uns le font travailler par d'autres. Ils vendent aux marchands leur toile écruë, ceux-ci la font blanchir & préparer, & l'envoïent eux mëmes chés l'étranger. Mais comme nos manufactures ne sont plus dans l'état de vigueur où elles étoient précédemment, nous faisons fabriquer dans le haut *Aargau* diverses sortes de toiles pour fournir à notre commerce.

Le débit de nos toiles étoit ci-devant très considérable : on en envoïoit en *Angleterre*, en *France*, en *Espagne*, en *Portugal*, en *Italie*, en *Lorraine* &c. Mais comme dans presque tous les païs on a établi des manufactures, les nôtres ne peuvent qu'en souffrir beaucoup. En particulier l'entrée de nos toiles en *Angleterre* est entiérement arrêtée depuis que les *Irlandois* en ont porté si haut le commerce, & que l'impôt sur les toiles étrangéres a été si fort augmenté. Les manufactures d'*Allemagne* nous causent aussi beaucoup de préjudice, parce que leurs toiles, & particuliérement celles de *Siléſie*, sont préférées aux nôtres, à cause de leur éclat & de leur finesse, & qu'ils peuvent, étant plus à portée de la mer, les fournir à meilleur compte.

En *France*, où l'on recherche encore les toiles épaisses, bien fournies & solides, le débit des nôtres est assés considérable en tems de paix, mais comme on s'applique extrême-

ment à perfectionner dans ce roïaume cette manufacture, nous avons tout lieu de craindre qu'il n'en résulte pour nous une perte réelle, si nous ne la prévenons de bonne heure par des moïens convenables.

Mais les priviléges dont les Suisses jouïssent dans ce roïaume méritent toute notre attention: en vertu de ces priviléges nous ne païons aucun droit d'entrée, ce qui peut nous permettre de livrer malgré les fraix de transport, nos toiles même à plus bas prix que les régnicoles ne peuvent établir les leurs. Nous ne pouvons donc nous empêcher de condanner diverses communautés de la Suisse, qui osent, sous prétexte de certaines droitures accorder les droits de bourgeoisie à des négotians étrangers, qui ne pensent point à jamais s'établir dans le païs, mais qui ne cherchent qu'à profiter pour leur propre intérêt des priviléges que les Suisses ont en *France*. De cet abus il pourroit enfin résulter des suites très fâcheuses, qui en privant nos manufactures de leur débit, leur porteroit un préjudice irréparable. Ce sont là des abus qui méritent toute l'attention du Souverain, & il n'est pas doûteux que des ordonnances sur un sujet aussi important seroient d'une très grande utilité.

Les bonnêts & les bas de lin se fabriquent en très grande quantité parmi nous, & procurent à nos faiseurs de bas, qui pour la plû-

part

part demeurent dans les villages, un profit considérable. Ci-devant cette marchandise avoit peu de débit, mais aujourd'hui elle en a beaucoup. Le lin du païs n'est pas propre à cet usage, & l'on en tire pour l'ordinaire de *Silésie* & de *Westphalie* qui est plus beau, plus uni, plus léger, & qui revient à meilleur marché.

On fabrique encore parmi nous beaucoup d'étoffes, moitié lin, & moitié coton. On en a de toutes blanches, qui sont fines & larges. On en fait aussi de raïées, qui ont la chaine rouge, sur laquelle on trame des raïes de toutes sortes de couleurs: d'autres qui sont à raïes étroites, ou quadrillées, dont les raïes tant dans la trame que dans la chaine, sont de diverses couleurs. Mais toutes ont la chaine de chanvre ou de lin, & elles imitent les fabriques de *Rouën*. On a même déja porté fort loin cette imitation, & sur tout pour les fins raïés. Nous avons même cet avantage sur ces fabriques, que nous pouvons donner notre marchandise à meilleur marché, parceque nous ne païons pas autant qu'eux pour les droits d'entrée & de doüanes. Mais ils nous surpassent pour le filage & le tissu; leurs ouvriers d'ailleurs leur coûtent moins & ils sont plus commodément placés pour l'exportation.

§. 4.

Des manufactures de coton.

Le coton dont nous faisons le plus d'usage se tire du *Levant*. Les négotians de *Kempten*, de *Schaffousen*, de *Zurich*, de *Genêve* &c. le font venir de Turquie, ou des divers ports de mer de la méditeranée, & le vendent à nos manufacturiers & à nos tisserans. Le profit de cette branche de commerce, est maintenant assés petit, parceque le nombre des vendeurs est grand, le terme des païemens fort reculé, & que les faillites fréquentes des fabriquans causent beaucoup de perte.

Il se file ou dans notre territoire, ou dehors. Les commerçans des villes ont leurs fileuses dans les villages où ils ont des commis qui livrent & reçoivent l'ouvrage, & lorsqu'il est filé, ils le vendent ensuite sous un modique profit aux tisserans. La plûpart de ceux-ci ont de même des commis dans les campagnes tant du territoire, que du voisinage, & ils font filer. Cependant il n'y ont pas grand profit, le plus souvent même ils essuïent des pertes considérables, par la raison qu'ils s'enlévent imprudemment les uns les autres leurs ouvriers, ou ils se les renchérissent, dès qu'il y a quelque apparence d'un débit favorable pour leurs toiles : d'ailleurs ils ne s'appliquent pas à leur négoce ou à leur

métier

métier avec tout le ſoin qu'ils devroient. Il leur ſeroit donc plus avantageux de laiſſer aux commerçans des villes le ſoin du filage, & de l'achéter d'eux, moïennant un prix & un profit raiſonnable. Peut-être auſſi que de cette maniére, les droits de péages & de doüanes s'aquiteroient plus fidélement qu'il n'arrive pour l'ordinaire.

Les toiles de coton ſe fabriquent dans les villages. Ceux qui les font travailler ſont des païſans qui vendent leurs marchandiſes aux négotians du païs, ou aux particuliers des villes voiſines, ou aux fabriquans d'*Indiennes* qui viennent les acheter. Les négotians les revendent ou écruës, ou blanchies, & les envoïent dans l'étranger; ou ils en fourniſſent aux fabriquans d'*indiennes* établis dans le païs.

Ces toiles ſont de différentes largeur & fineſſe: les plus groſſiéres ont cependant le plus de débit, parce qu'ailleurs on les fabrique plus fines que nous, & que les étrangers ne peuvent pas donner les groſſiéres à ſi bon compte. On a lieu d'eſpérer qu'inſenſiblement nos manufactures ſe perfectionneront toûjours d'avantage, ſoit à l'égard du filage & du tiſſu, ſoit par la ſuppreſſion de toutes ſortes d'abus & de fraudes qui peuvent leur être en obſtacle. Les réglemens Souverains ont déja produit divers bons effets, & il n'eſt pas doûteux

teux que si l'on tient la main à leur éxécution, & qu'on y apporte tous les éclaircissemens nécessaites, les toiles du païs acquerront une plus grande réputation, & qu'on préviendra la décadence dont nos manufactures sont menacées par le grand nombre de celles qui s'établissent dans l'étranger.

Il y a quelques années que tous les tisserans du Comté de *Lentzbourg* aïant été obligés d'indiquer la quantité de piéces de toiles de coton qu'ils travailloïent annuellement, il s'est trouvé que dans ce seul territoire il s'en est fabriqué cent soixante & dix mille piéces. Si l'on ajoûte encore environ trente mille piéces que les autres quartiers du bas-*Aargaü* ont pû livrer, il en résulte le nombre de deux cent mille piéces. Il n'est pas possible de déterminer au juste, vû la quantité de fil étranger qu'on emploïe, à quoi peut monter le gain de la main d'œuvre à cet égard pour le bas-*Aargaü*. Mais afin de donner une idée aussi approchante qu'il est possible, du profit que ces manufactures procurent à notre territoire, j'estime que l'on peut mettre à quatre-vingt & dix mille piéces, le nombre des piéces de toiles de toute espéce qui se fabriquent actuellement parmi nous, sans le secours de mains étrangéres.

90000.

90000.	piéces, châcune de quatre lb. de fil ; font	
360000.	lb. de fil, châque livre en général à demi goulden pour le filage, fait, goulden	180000.
	La façon du tisséran huit batz pour châque piéce	48000.
	Au fabriquant pour ses peines & ses fraix, &c. dix batz par piéce	60000.
	goulden	288000.

Il seroit difficile de trouver un genre d'occupation qui rapportât autant de profit à un territoire d'aussi petite étenduë qu'est le bas-*Aargau*. Des enfans, des vieillards, & ceux qui ne sont pas propres aux travaux de la campagne, peuvent par là gagner commodément leur vie en plusieurs maniéres, il suffit qu'ils veuillent travailler. Mais cette facilité que les ouvriers ont à gagner, occasionne un grand mal ; c'est qu'ils dépensent sans réfléxion des profits qui sont si faciles à faire : s'ils étoient plus sages, ils seroient plus soigneux de se mettre par des épargnes hors d'état de craindre les tems fâcheux qui peuvent survenir.

Parmi le grand nombre des fabriquans de toile,

toile, il s'en trouve très peu qui se soïent enrichis par le trafic; le nombre même de ceux qui ont augmenté leur fortune est assés petit; & il en est beaucoup plus qui y ont perdu ce qu'ils avoient. L'ignorance à ne pas savoir calculer, la négligence à ne pas tenir ses affaires en ordre, le manque de capitaux suffisans pour attendre & vendre ses toiles à propos; de même que la paresse, le luxe & la débauche, sont les principales causes de ces mauvais succés.

Si tous les fabriquans de toiles étoient obligés à tenir leurs livres en bon ordre, eux-mêmes & ceux avec qui ils négocient en retireroient de grands avantages; puisque d'un côté, si châcun étoit obligé de tenir un compte éxact de tout, il pourroit toûjours voir & comparer l'état de son négoce, ses profits & ses pertes, ses dettes & ses prétentions: d'un autre côté, en cas qu'il survînt une banqueroute, les intéressés pourroient toûjours juger clairement en quoi consistent l'avoir & le devoir du discutant, & les prétentions de sa femme: ce qui préviendroit une infinité de fraudes qui se commettent tous les jours, & augmenteroit le crédit, la bonne foi & la confiance. Peut-être même seroit-il à propos d'empêcher que plusieurs païsans n'abandonnassent comme ils font la culture de leurs terres, pour avoir le nom & l'honneur de passer pour marchands fabriquans.

On

On a remarqué que le cours des droits, la maniére de procéder dans les décrêts ; & les fréquentes féries qui ſont d'uſage parmi nous, ne fourniſſoient pas peu d'occaſions à divers fabriquans mal-intentionnés, de pratiquer leurs ruſes & parvenir à leurs mauvais deſſeins. Si donc on châtioit ſévérement tous ceux qui dans un décret ne pourroient pas fournir un état juſte de leurs affaires par leurs livres ; ſi l'on reſtreignoit le terme accordé aux débiteurs, & que l'on introduiſit une forme plus abrégée pour les liquidations ; il régneroit en général plus de ſûreté & de bonne foi dans le commerce. On a ſurtout remarqué que la différence qu'on met dans les décrets qui ſe font parmi nous entre les dettes courantes, occaſionne tous les jours divers abus très préjudiciables au commerce : en donnant à châcune de ces dettes rang ſuivant leur datte, au lieu de les traiter toutes également & de les colloquer au ſol la livre, il arrive que dès qu'un débiteur commence à perdre ſon crédit, châcun des créanciers prévient l'autre, afin de pouvoir être païé en prémiére datte : tandis que ſi le contraire avoit lieu comme dans d'autres païs, où les obligations ſont les prémiéres à prétendre, & où par contre les dettes courantes, qu'on en ait pourſuivi le païement ou non, qu'elles ſoïent de nouvelle ou d'ancienne datte, ſont païées dans le même rang : alors les créanciers auroient plus de patience, & ſe montreroient plus traitables,

puiſ-

que par leur empressement & leurs poursuites, ils n'avanceroient pas plus que les autres. Le débiteur ne mettroit pas non plus en usage, tant de sourdes pratiques pour tranquiliser ses créanciers les plus impatiens, & plusieurs qui peut-être auroient pû se remettre & faire honneur à leurs affaires, si on leur avoit accordé quelque délai ; n'auroient par conséquent pas sitôt abandonnés leur patrie.

Les fabriques d'*indiennes* se soûtiennent depuis plusieurs années avec succès dans le bas-*Aargaü*. On compte que dans les années médiocres, on imprime dans les diverses fabriques qui s'y trouvent, au moins trente mille piéces, qui sont expédiées dans l'étranger. Les toiles de coton qui se travaillent dans le païs y sont presque toutes emploïées, & nous ne faisons que très peu d'usage de toiles étrangéres. Près de trois cens personnes de tout âge peuvent très bien y gagner leur vie. Quand on ne compteroit que trente sols par piéce pour la façon & le profit des fabriquans, déduction faite de tous les fraix & de l'achât des couleurs, on a déja une somme de quarante cinq mille francs qu'on tire de l'étranger.

Nos manufactures ont beaucoup à craindre de celles qui s'établissent hors du païs, & particuliérement en *France* ; parce qu'il paroît qu'elles pourront porter plus haut que les nôtres la beauté de l'ouvrage, & le donner à meilleur marché. Nous devons donc donner

tous

tous nos ſoins pour empêcher que ces nouvelles manufactures n'obtiennent la préférence.

Les bonnêts & les bas de coton comme ceux de lin, ſe fabriquent pour la plûpart par les faiſeurs de bas dans les villages. Il y a divers manufacturiers, qui ſuivant le tems & les circonſtances en font travailler une qnantité conſidérable pour la *France*, l'*Italie* &c. Un très grand nombre de perſonnes de tout âge & de tout ſéxe peuvent y gagner honnêtement leur ſubſiſtance. Le coton qui ſe file dans le païs n'eſt pas propre pour cet ouvrage, parce qu'il n'eſt ni aſſés uni, ni aſſés fin; auſſi le fait-on venir des païs voiſins. Si l'on veut que ces fabriques ſe ſoûtiennent parmi le grand nombre d'autres étrangéres, il faut chercher à ſe procurer principalement du fil plus beau & à meilleur marché.

§. 5.

Des manufactures de laine.

La plûpart des bas & des bonnets de laine qui ſe fabriquent dans le bas-*Aargaü* ſont épais ou foulés, de différentes couleurs. Il s'en fait très peu à moitié foulés, & ce n'eſt que pour le païs.

Nous avons une fabrique de la prémiére eſpéce qui ci-devant s'eſt diſtinguée & qui fourniſſoit une grande quantité de cette marchandiſe

dise. Mais aujourd'hui elle a beaucoup de peine à se soûtenir, à cause du grand nombre de fabriques qui se sont établies dans l'étranger, & de la cherté des ouvriers qui se jettent dans les fabriques de coton. Au reste, tant les jeunes que les vieux peuvent trouver dans ces manufactures de laine, à gagner leur vie.

Les laines que l'on emploïe se tirent du dehors, parce que le païs n'en fournit ni en quantité suffisante, ni à un prix convenable. Il est bien encore quelques autres petites fabriques qui travaillent des laines, tant du païs que de celles de dehors; mais comme elles n'exportent presque rien, nous les passons sous silence.

Nous avions autrefois une fabrique de camelots ou calamandres, qui fournissoit de très bonnes marchandises; mais elle n'a pû prospérer & se soûtenir à cause des fabriques étrangéres, & la cherté des ouvriers.

Si l'on pensoit dans la suite à établir dans le bas-*Aargaü* quelques nouvelles manufactures de laine; non seulement il faudroit tâcher d'éléver dans ce païs des brebis en plus grand nombre, afin qu'on pût se procurer aisément des laines à un prix plus modique; mais de plus il faudroit que les ouvriers fussent moins rares, & moins chers. Tant que les salaires seront à aussi haut prix, on ne doit pas penser à établir de nouvelles fabriques, parce qu'on s'exposeroit

poſeroit à des pertes certaines, tant pour leur établiſſement, que pour le débit de ſes marchandiſes.

§. 6.

Des manufactures de ſoïe.

Il n'y a dans le bas-*Aargaü* aucune manufacture de ſoïe, ſeulement on y fait des rubans tout de ſoïe ou moitié ſoïe & lin, des fleurêts de toutes ſortes de couleurs, de deſſeins & de largeur. Les uns s'attachent à faire des ouvrages de durée pour l'uſage de la Suiſſe & d'autres païs où l'on regarde à la ſolidité : d'autres n'en font que de légers, qui ont de l'éclat & qu'ils donnent à bon marché, pour l'*Allemagne* & la *Ruſſie*, & d'autres païs où on les veut ainſi. Ces fabriques tirent encore un certain profit en teignant de la ſoïe, & en la préparant pour être renduë propre à être filée, & ils la vendent enſuite : car pour la fabrique même des rubans, le gain n'eſt pas conſidérable, parce que les paſſementiers qu'on emploïe, ſont pour la plûpart dans le canton de Bâle, & dans les territoires voiſins. Cependant il y en a un certain nombre dans nos quartiers qui s'appliquent à cette profeſſion.

Les fabriques très conſidérables dans ce genre établies à *Bâle* portent un grand préju-

dice aux nôtres, parce qu'elles ſont plus à portée des paſſementiers, & qu'elles peuvent ſe contenter d'un profit plus modique, à cauſe du grand nombre de fonds qu'elles ont à eux, ou qu'elles peuvent trouver à un intérêt modique.

Un autre obſtacle qui n'eſt pas de petite conſéquence pour nos fabriques, c'eſt que les métiers qui coûtent cinquante juſqu'à deux cens goulden piéce, & qu'on remet aux paſſementiers à un intérêt très modique par année, ſont mis ſouvent dans les décrêts au rang des biens confiés; & comme d'autres dettes courantes. Ce peu d'aſſûrance dégoûte les entrepreneurs de faire une avance auſſi conſidérable à un ouvrier qui ſeroit d'ailleurs entendu, mais pauvre. Il ſeroit donc très avantageux que les réglemens faits à *Bâle* à cet égard, fuſſent ſuivis parmi nous, & pour prévenir toute fraude il n'y auroit qu'à ordonner que tous les mètiers remis ſur ce pied, fuſſent inſcrits dans les Sécrétaireries Ballivales. Lorſqu'un ouvrier feroit banqueroute, le mètiêr ſeroit rendu au propriétaire, de même que la ſoïe qui conſteroit lui avoir été confiée pour ſon ouvrage.

§. 7.

Des métiers ou profeſſions.

Nos mégiſſiers travaillent toutes ſortes de cuirs

cuirs tannés & de maroquins de diverses couleurs, avec des peaux de veaux, de moutons, de chévres & autres, qu'ils achétent dans le païs & dans le voisinage. Le nombre de ces artisans est encore assés grand, mais le gain qu'ils font n'est pas aussi considérable qu'il étoit autrefois, lorsque les matiéres ou marchandises cruës n'étoient pas si chéres, & que le débit s'en faisoit plus aisément & plus avantageusement. Actuellement ils vendent leurs cuirs & leurs peaux à leurs voisins qui les recherchent plus ou moins suivant les circonstances. Ils ne manquent pas de bons & de sages réglemens dont l'éxécution sert à maintenir parmi eux le bon ordre & la bonne foi.

Les tanneurs parmi nous préparent toutes sortes de cuirs pour souliers, & de cuirs de *Russie*, de peaux cruës de bœufs, de vaches & de veaux, qu'ils tirent soit du païs, soit des lieux voisins. Leur nombre est encore assés considérable, mais le profit qu'ils y ont n'est plus le même qu'auparavant. Ils vendent leurs marchandises partie dans le bas-*Aargaü*, partie chés l'étranger. Ils ont de la peine a trouver à un prix modique les écorces nécessaires pour le tan.

Les coûteliers étoient ci-devant parmi nous en grand nombre, principalement à *Aaraü*, puisqu'on comptoit dans cette ville jusqu'à quatre vingt maîtres qui tous s'enrichissoient.

Mais depuis que les Allemands, les Anglois & les François, fournissent presque tous les païs de leurs ouvrages, cette profession est tout-à-fait tombée parmi nous ; & présentement il ne se trouve à *Aaraü*, où les meilleurs ouvrages se fabriquoient, à peine encore quarante maîtres, qui même pour la plûpart ont beaucoup de peine à se soûtenir. Ils travaillent toutes sortes de marchandises tant en fin qu'en commun : Ils les vendent pour l'ordinaire aux merciers qui courent les foires, & qui les portent dans toute la Suisse. Ils ont quelquefois des commissions des marchands quincailliers établis dans les grandes villes. On pourroit beaucoup perfectionner cette profession, en faisant usage de la machine à polir des Anglois, ou d'autres inventions qui abrégent ou perfectionnent l'ouvrage. Ce seroit aussi un grand avantage pour les coûteliers, s'ils pouvoient se procurer du charbon de terre, au lieu de charbon ordinaire qui est toûjours cher.

Le nombre de nos chaudronniers est encore assés grand, & ils peuvent tous en général se bien entretenir. Ils fournissent le bas-*Aargaü* de leurs utenciles de cuivre & de fonte ; ils assortissent aussi quelques chaudronniers qui débitent leurs ouvrages hors du territoire.

Nos armuriers font non-seulement des armes

mes à feu pour le bas-*Aargaü*, ce qui à peine fourniroit à leur entretien ; mais ils font encore toutes sortes d'ouvrages d'acier ; comme des mouchettes, des boucles, & divers petits outils &c. qu'ils vendent tant dans le territoire que dehors. A l'aide du polissoir dont j'ai déja parlé, & d'autres inventions propres à abréger l'ouvrage, ils pourroient travailler plus proprement & à meilleur compte, & augmenter par là beaucoup leur débit.

Nos teinturiers doivent être distingués en deux classes : les uns travaillent en commun & seulement pour l'usage du païs ; les autres ne travaillent qu'en fin, & presqu'uniquement pour les fabriques, qui n'ont pas leur teinture particuliére. Cette profession est très utile, & étroitement liée avec les manufactures ; puisque la beauté & la solidité des couleurs, & leur bon marché, contribuent principalement au débit des marchandises. Cet art est déja parvenu à un haut degré de perfection parmi nous ; cependant on pourroit à divers égards le perfectionner d'avantage. Il faudroit pour cela s'appliquer à la culture & à la préparation des divers ingrédiens qui entrent dans les couleurs dont nous nous servons, & y joindre des connoissances plus étenduës de la chymie.

Nous avons divers autres artisans qui la plûpart travaillent pour l'usage du païs, mais

qui vendent aussi aux étrangers une partie de leurs ouvrages ; comme les orfévres en or & en argent, les pôtiers d'étain, les fondeurs, les chapeliers, les pellétiers, les selliers, les éguilletiers, les peigniers, les tourneurs, les ménuisiers, les pôtiers de terre &c. Mais comme le débit de leurs ouvrages n'est pas bien considérable, il suffit de les indiquer, & d'observer que si quelques unes de ces professions pouvoient fournir leur ouvrage aussi bon, & à un prix aussi modique que les étrangers ; non seulement il sortiroit moins d'argent du bas-*Aargaü*, mais encore il y en entreroit d'avantage.

§. 8.

Des diverses branches de notre commerce.

Il se fait dans le bas-*Aargaü* trois genres de commerce. Prémiérement on achête & on exporte des productions des terres & des arts du païs. En second lieu, on achéte des productions étrangéres & on les débite hors du territoire. Enfin, on achète des marchandises étrangéres pour les vendre à l'usage du païs.

On a déja pû remarquer quelles sont les productions des terres de ce païs, & les matiéres qui s'y préparent pour être exportées ailleurs. Le débit s'en fait par les païsans & les fabriquans, ou par les artisans eux-mêmes

mes qui vendent leurs ouvrages à des marchands étrangers ; nous ne nous arrêterons pas à détailler cette eſpéce de débit. Il y a auſſi divers négotians du païs qui achètent ces marchandiſes façonnées pour leur propre compte, afin de les vendre enſuite aux étrangers, lorſqu'ils peuvent y trouver un profit honnète. Enfin, nous en avons qui achètent par commiſſion pour le compte des étrangers : ils ont une petite proviſion, ils profitent par les avances qu'on leur fait, & ſur le terme des païemens. Ces négotians & ces commiſſionnaires ſont les mêmes perſonnes. Tous nos commerçans achétent pour leur compte & pour le compte des étrangers, & ces deux maniéres de négocier ſont aſſés avantageuſes, & même néceſſaires, pour le progrès des arts en particulier. Les commiſſions épargnent au marchand éloigné beaucoup de peines & de fraix, & le négoce procure aux manufacturiers lorſque leurs marchandiſes n'ont pas cours, un débit commode, facile & aſſûré, qui les met en état de continuer leur fabrique, ce qu'ils ne pourroient faire, s'il falloit attendre les négotians étrangers. Cependant il faut auſſi convenir qu'il en réſulte quelques inconvéniens. Lorſque la marchandiſe, les toiles de coton par éxemple, ne ſont pas dèmandées, & que les fabriquans ont beſoin d'argent pout païer leurs ouvriers, les négotians achétent à trop bas prix, & ſouvent à perte. C'eſt là un mal inévitable, puiſqu'on ne ſauroit forcer l'écoulement de

quelque marchandiſe que ce ſoit. D'ailleurs l'acheteur court le riſque d'avoir longtems en magazin un article dont la vente eſt actuellement ſuſpenduë, & il vaut mieux encore que le négotiant du païs ait le profit, que ſi le fabriquant forcé de vendre étoit entiérement à la diſcrétion de l'étranger. Quoiqu'il en ſoit, je ne vois à cela d'autre reméde ſinon que perſonne ne ſe mette fabriquant, s'il n'a pas des fonds ſuffiſans pour ſon entrepriſe, & qu'il ne ſoit en état de tenir ſes livres en bon ordre.

Les marchandiſes tirées du dehors, qui n'éxigent ni travail, ni préparation, & qu'on exporte ailleurs, ne forment pas un objet de commerce conſidérable, la ſituation du païs n'étant pas favorable. Cependant ſi le plan formé depuis longtems de conſtruire & d'abréger les routes pour le paſſage des *Païs-bas*, & de l'*Allemagne* en *Italie*, venoit à s'éffectuer, il en réſulteroit certainement diverſes nouvelles branches de commerce, & particuliérement pour les épiceries. Si deplus on permettoit l'achat des vins & des productions étrangéres pour les dépoſer dans des magazins deſtinés à cet uſage, juſqu'à-ce qu'on les exportât ailleurs, on pourroit encore en faire un objet conſidérable de commerce.

Les marchandiſes que l'on conduit dans le bas-*Aargaü*, ſont ou celles qui ſervent à l'uſage

des

des manufactures, comme par éxemple, le coton. On y fait auſſi entrer du chanvre, du lin & de la laine préparés ; toutes ſortes de filatures, des étoffes de ſoïe, des toiles de lin & de coton, des couleurs & des métaux de toute eſpéce &c. On y méne encore des marchandiſes uniquement deſtinées à l'uſage du païs, comme des étoffes de laine, toutes ſortes de ſoïeries, de galanterie & de mode ; des épiceries, de la quincallerie, du fer, de l'acier, & d'autres ſemblables, dont l'entrée eſt ſi conſidérable, que le païs ſeroit bientôt épuiſé, ſi le commerce & les arts ne procuroient d'ailleurs de l'argent. Nos négotians tirent toutes ces marchandiſes des païs éloignés, & les vendent aux fabriquans, aux artiſans & aux détailleurs ; ou ils les font paſſer dans les villes voiſines,

Les détailleurs vendent aux habitans du païs de même qu'aux étrangers, pour leur uſage, toutes ſortes de marchandiſes ouvrées & fabriquées dans le païs ou dehors. Leur nombre eſt fort grand dans les villes, parce que pluſieurs bourgeois ne pourroient vivre autrement. Il n'eſt même preſque point de village qui n'ait un ou pluſieurs de ces boutiquiers, qui font en même tems les colporteurs & courent les foires. Leur grand nombre ne peut que cauſer du préjudice au païs, en ce qu'ils favoriſent trop le débit des marchandiſes étrangéres ;

géres, qui font ſortir beaucoup d'argent. Cette fureur pour le négoce, qui va toûjours en croiſſant, & qui a même gagné le païſan, eſt ſurtout très ruïneuſe; en ce qu'elle diminue les bras deſtinés par la naiſſance à la culture de terres, outre que les droits de péage & de doüanne, ne s'acquitent pas auſſi éxactement par ces ſortes de marchands, que par ceux qui ſont établis dans les villes, vû que la plûpart de ces marchands de village portent ſur le dos leurs marchandiſes, & évitent les lieux de péage. Si donc l'on ne permettoit aucune boutique dans les villages diſtans à deux lieuës des villes, il y en auroit encore de reſte. Qui ne ſait d'ailleurs que les païſans ſont déja en poſſeſſion de la plûpart des profeſſions & des manufactures, enſorte que les commerçans & les fabriquans des villes, ne peuvent plus tenir à côté d'eux; en partie à cauſe qu'ils ſe procurent à plus bas prix le bois, le charbon, les ouvriers &c. & en partie à cauſe de leur façon de vivre beaucoup moins diſpendieuſe. Ils ont outre cela des reſſources dans la culture des terres, dans le nourri des beſtiaux, ce que les gens de la ville n'ont pas. Tout cela bien conſidéré, je me perſuade qu'il n'y auroit point d'injuſtice, à accorder aux villes quelques priviléges à cet égard. Autrement une bonne partie du commerce & les arts les plus recherchés, deviendront le partage des païſans, & il en reſtera un trop petit nombre pour cultiver les terres, & pour travail-

travailler à la journée, jusqu'à ce qu'enfin le mal sera irréparable.

Outre les marchands du païs, il y en a encore d'étrangers, qui fréquentent nos foires, où ils vendent toutes sortes de marchandises du dehors. Il arrive même assés souvent, que pour avoir des marchandises de fantaisie & à plus bas prix, on fait venir du dehors ce dont on a besoin pour son usage, ou l'on attend d'en faire emplette dans les foires.

§. 9.

Ce qui peut favoriser le commerce & les arts.

Il a déja été remarqué que notre territoire n'est pas aussi avantageusement situé pour le commerce que divers autres païs, que les productions naturelles de notre terrein ne suffisent pas à beaucoup près pour nous procurer tout ce qui nous est nécessaire, & que l'activité & l'industrie ranimées chés nos voisins, menaçent nos manufactures & nos arts d'une décadence prochaine. On a donc plus sujet que jamais, de veiller sur la conservation de nos avantages actuels, & de travailler s'il est possible à les augmenter. Dans ce dessein, nous devons nous appliquer avec tout le soin possible à perfectionner nos arts, à rendre nos ouvrages plus beaux, plus achevés, à

leur

leur donner de la variété, & à nous mettre en état de les fournir au prix le plus modique.

Parmi les arts que nous avons éxercés jusqu'ici, il n'en est aucun qui ne pût gagner du côté de la beauté, du goût & même de la solidité. C'est ce que prouvent plusieurs manufactures étrangéres qui surpassent les nôtres à ces divers égards, & qui par là empêchent considérablement notre débit. Il seroit surtout avantageux, que l'on pût faire naître plus d'émulation parmi nos artisans, & les engager à donner à leurs ouvrages toute la perfection possible, afin de mieux imiter les étrangers, ou même les surpasser.

On objectera peut être que cela n'est pas nécessaire, & qu'il n'y a qu'à continuer à travailler sur le pied qui jusqu'à présent a raporté le plus de profit. Mais cela ne prouve point qu'un marchand qui recherche des marchandises plus fines que nous ne les fournissons ordinairement, veuille continuer à se pourvoir des nôtres, lorsqu'il pourra en tirer d'ailleurs d'un débit plus assuré & mieux assorties. Et n'est-il pas certain qu'en finissant nos ouvrages, ils seroient plus recherchés, & qu'ainsi nous y trouverions un profit plus sûr? Mais accordons qu'il y ait actuellement plus d'avantage à se tenir aux marchandises communes; ne seroit-ce pas toûjours un grand avantage,

si

ſi châque fabriquant ou artiſan s'étudioit à acquérir toute la capacité & l'habileté poſſibles, afin que ſi les circonſtances venoient à changer, il pût ſe diriger en conſéquence & perfectionner ſuivant les cas ſes ouvrages par quelques changemens ou quelques inventions ?

Non-ſeulement il ſort moins d'argent d'un païs pour les différens beſoins de la vie, lorſqu'il y a diverſes eſpéces d'artiſans, mais encore, il eſt manifeſte que ſi l'un des arts vient à tomber, on peut s'attacher à un autre. Cette variété dans les arts contribuë encore à éxercer & à aiguiſer l'eſprit, & il arrive quelquefois que l'on emprunte de l'un, ce qui eſt très utile à l'autre ; & quand de cette maniére les négocians du dehors peuvent en même tems ſe fournir de tout ce qu'ils ont beſoin, & épargner par là même leurs voïages, leurs écritures & leurs correſpondances, il réſulte néceſſairement un plus grand débit pour toutes les marchandiſes.

Il eſt encore pluſieurs profeſſions que l'on ne connoit pas parmi nous, ou qui ſont négligées, & qui pourroient peut-être s'introduire avec moins de difficulté qu'on ne ſe l'imagine. Mais ſi même il ſe trouve des perſonnes propres à faire de nouvelles entrepriſes, il leur manque pour l'ordinaire l'occa-

ſion,

ſion, le courage, ou les fonds ſuffiſans pour mettre au jour leurs talens.

Le prix modique contribuë encore beaucoup à la perfection des arts, puiſque les marchandiſes qui à égalité de bonté & de beauté, ſont à meilleur marché, ont toûjours la préférence. C'eſt auſſi là le grand point de vuë de tous les commerçans, de tous ceux qui fabriquent eux-mêmes la marchandiſe, ou qui la font travailler. Diverſes circonſtances peuvent y contribuer. Prémiérement, en perfectionnant la culture des productions du païs néceſſaires aux manufactures, on épargneroit beaucoup des fraix de commiſſion, de tranſport, & on ne ſeroit point expoſé aux interdictions, au monopole, & aux vexations des étrangers, comme il n'arrive que trop ſouvent. En ſecond lieu, le bon marché des ouvriers. C'eſt ce qui arrive, lorſque les denrées ſont à bas prix, qu'il y a beaucoup d'ouvriers, & que par certaines inventions, on peut abréger l'ouvrage & épargner les bras. On ne ſauroit donc rien faire de mieux, que de profiter de toutes celles qui ont été imaginées juſques ici, puiſque nos journaliers ſont chers & que le nombre en eſt petit, & nous en avons un très grand beſoin pour les travaux de la campagne. Enfin, il ſeroit à ſouhaiter que l'intérêt des fonds fût modique, afin que ceux qui voudroient former quelque entrepriſe & l'éxécu-

ter

ter convenablement, puiſſent ſe ſoûtenir avec les étrangers.

Il y auroit divers moïens pour parvenir à ce but. Des primes propoſées pour toutes ſortes d'arts, des prix & des récompenſes pour ceux qui les perfectionneroient ou qui inventeroient quelque machine, réveilleroient ſans doûte à l'envi l'émulation, & exciteroient tous les ouvriers, châcun ſuivant ſon induſtrie. On verroit éclore par là bien des découvertes qui ſans cela ſeroient reſtées ignorées. Seroit-il impoſſible d'avoir ſur nos arts & ſur notre commerce, des régles particuliéres & un code de loix à l'éxemple des autres païs? Je ſuis aſſûré que ſi les prépoſés tenoient main à l'obſervation de ces réglemens, il en réſulteroit pluſieurs avantages, & qu'on préviendroit diverſes ruſes & quantité de fraudes qui ſe commettent de la part des ouvriers. Il faudroit préſcrire une bonne méthode à tenir les livres, & une ſévérité éxemplaire envers ceux qui y contreviendroient: c'eſt ainſi qu'on affermiroit la confiance entre les étrangers & ceux du païs, & qu'on donneroit de la conſiſtence & des ſuccès plus aſſûrés à toutes ſortes d'entrepriſes. Je voudrois encore qu'on donnât aux jeunes gens une éducation qui tendit à perfectionner les talens naturels des habitans. Nous ne manquons point de génie pour les

arts

arts & les méchaniques, il n'y a qu'à le cultiver; cet article mériteroit une attention toute particuliére de la part des villes qui ont des colléges, & il vaudroit bien la peine qu'ils fussent dirigés de façon, que la jeunesse pût non-seulement aprendre à bien écrire, à dessiner, à chiffrer, & à tenir les livres, mais encore qu'elle y étudiât diverses langues modernes, & les prémiers principes des sciences: il en résulteroit certainement dans la suite des tems les effêts les plus heureux. En particulier l'étude de la chymie, de la géométrie, & des méchaniques, les conduiroit à des découvertes très utiles, elle leur ouvriroit l'esprit, & les mettroit en état de remplir le genre de vocation qui leur conviendroit.

Il faudroit dans les villages instruire les jeunes gens à divers ouvrages, à filer, à tisser, & à d'autres semblables, suivant la meilleure pratique. Enfin il seroit à propos d'établir quelques maisons de correction & de force, pour y enfermer les déréglés, les vagabonds, les mendians, & où on les feroit travailler. Ce sont là tout autant de moïens que je crois très propres à faire fleurir les arts & le commerce.

I. L. W.

III